

L'AFEP (ASSOCIATION FRANÇAISE DES ENTREPRISES PRIVÉES)

PUBLIE AUJOURD'HUI LE SUIVI 2020 DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES GRANDES ENTREPRISES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Face aux défis de la transition écologique, l'économie circulaire est un levier majeur mobilisé par les acteurs économiques pour lutter contre la raréfaction des ressources et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). A cet égard, les entreprises membres de l'Afep portent depuis 2017 des engagements en faveur de l'économie circulaire. Ces derniers résultent d'une démarche volontaire et de nombreuses chaînes de valeurs de de l'économie.

Depuis le début de la démarche lancée il y a 4 ans, l'Afep s'est engagée à publier selon un rythme annuel le suivi des engagements déjà pris par ses entreprises membres ainsi que les nouveaux engagements lancés pendant l'année en cours.

La publication du rapport de l'année 2020 s'inscrit dans cette démarche. Elle porte sur le suivi des 112 engagements pris par les grandes entreprises en 2017, 2018 et 2019 et qui se sont poursuivis en 2020. S'y ajoutent 36 nouveaux engagements pris au cours de l'année écoulée. **Au total, ce rapport concerne 148 engagements en faveur de l'économie circulaire qui ont été pris par 38 entreprises issues de 17 secteurs d'activité différents.**

Ces 148 engagements mobilisent l'ensemble des leviers de l'économie circulaire définis par l'ADEME, en particulier : le recyclage (à 59%), la consommation responsable (à 55 %), l'approvisionnement durable (à 26 %) et l'éco-conception (à 47 %).

Le suivi pour 2020 démontre que les progrès des entreprises sont une nouvelle fois au rendez-vous :

- **23 % des engagements pris entre 2017, 2018 et 2019 ont été menés à terme et 96 % d'entre eux ont atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés ;**
- **83 % des engagements suivent le rythme initialement prévu et 7 % sont considérés comme en avance.**

Les engagements portent notamment sur **les sujets suivants** : recyclage et valorisation des déchets, développement de l'éco-conception des produits, réemploi et promotion de l'économie de fonctionnalité, réduction des consommations de ressources, identification et utilisation de matières renouvelables, réduction du gaspillage alimentaire, allongement de la durée de vie des produits notamment via l'analyse de leur cycle de vie, gestion durable des ressources naturelles, réduction des emballages et amélioration de leur recyclabilité, utilisation de matières recyclées dans la production, ...

L'Afep souhaite que **ce nouveau rapport de suivi factuel des engagements en faveur de l'économie circulaire soit l'occasion d'un échange constructif** entre les parties prenantes, les entreprises et l'Association de façon à **poursuivre la logique de progrès continu vers une économie plus économe en ressources en cohérence avec les objectifs de neutralité climatique et d'arrêt de perte de la biodiversité.**

Contacts à l'Afep :

François Nicolas Boquet, Directeur Environnement, Climat, Energie : fn.boquet@afep.com

Laurence Ville, Directrice du Développement : l.ville@afep.com

Margaux Coudour, Coordination du rapport : m.coudour@afep.com

A propos de l'Afep : Fondée en 1982, l'Association française des entreprises privées réunit les grandes entreprises privées de dimension mondiale présentes en France (111 membres). L'Association a pour but de contribuer à l'élaboration d'un environnement favorable au développement de l'activité économique durable et de porter la vision des entreprises qui la composent auprès des pouvoirs publics français, des institutions européennes et des organisations internationales.